



## RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 17 JUIN 2021

Jeudi 17 juin 2021 à 18H00, le Comité Syndical s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Marc SCHULLER, Président du S.I.E.P.I.

### **PRÉSENTS :**

Tous les délégués présents sur la liste sauf :

### **Excusés :**

M. SAUTIVET Thierry remplacé par M. Rodolphe METZ, M. BEYER Christian, M. BAUR Jérôme, M. SCHNEIDER Christian remplacé par M. Alexandre FOECHTERLE, M. SCHUELLER Denis remplacé par M. STINZI Olivier, M. BOURINET Jean Marc, M. KLAR Olivier remplacé par M. WIDMER Jean Pierre, M. HEYBERGER Bertrand, M. LANG Claude, Mme MAMPRIN Cécile.

### **Assistaient également :**

- M. SICHLER Éric, Directeur du S.I.E.P.I.
- Mme HAGENMULLER Pia, Secrétaire du S.I.E.P.I.
- M. MIESCH Gilles, Directeur du service Technique du S.I.E.P.I.
- M. SCHWOERER Sébastien et M. DELONG Firmin du Cabinet BEREST

---

Le Quorum étant atteint, le Président constate que le Comité Syndical peut délibérer valablement.

Le Président souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués, à M. SCHWOERER Sébastien du Cabinet BEREST et son collaborateur ainsi qu'au personnel du Syndicat. Il excuse Mme SCHIEBER Jacqueline retenue par une autre réunion.

Le Président remercie une fois encore M. WIDMER Jean Pierre pour la mise à disposition de la salle communale et espère que la prochaine réunion se fera au siège du Syndicat.

Le Président demande l'autorisation au Comité Syndical d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour, au chapitre V Administration, finances et personnel : DM N°1 travaux assainissement. Le Comité Syndical approuve à l'unanimité.

### **I. PRESENTATION DE LA SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC AEP ET ASSAINISSEMENT PAR LE CABINET BEREST**

M. SCHWOERER Sébastien du Cabinet BEREST prend la parole et fait une présentation de l'étude diagnostique du système d'alimentation en Eau Potable du SIEPI.

Les Phases concernées sont les Phases 1 et 2 : Inventaire et analyse des données existantes.





M. SCHWOERER Sébastien présente le schéma général du fonctionnement de l'ensemble du système : le secteur Nord, le secteur Sud avec au centre la commune de Ste Croix en Plaine. Une prospection est faite avec l'évolution de la population future, actuellement 7108 abonnés et 19178 habitants composent le SIEPI, en 2036 l'estimation de la population est de 21041 habitants.

Plusieurs analyses de l'utilisation du réseau sont faites afin d'établir une étude précise :

#### La Gestion patrimoniale

Le prix du m<sup>3</sup> d'eau est de 1,85 H.T. € pour la Plaine et de 2,16 H.T. € pour le Vignoble L'estimation patrimoniale est d'environ 63 000 000 € pour un besoin d'investissement annuel à prévoir de 625 000 €. Le financement annuel actuellement dégagé est de 120 000 € et la valeur de la part proportionnelle à atteindre pour permettre la gestion patrimoniale est de 1,99 €/m<sup>3</sup>.

#### Adéquation besoins/ressources

Le schéma général étudie aussi l'interconnexion entre les différents SIAP qui bordent le SIEPI. Les capacités de production maximale autorisée des ouvrages du SIEPI suffisent à fournir l'eau nécessaire en situation future, en revanche, pour se prémunir d'un arrêt de production (nappe polluée, incident hydraulique ou électromécanique) il faut prévoir des interconnexions avec des unités de distribution voisine. Des lettres de demandes des volumes excédentaires vont être envoyés à l'ensemble des partenaires potentiels. En fonction des réponses, nous pourrions déterminer l'intérêt technico-financier de tels aménagements.

#### Etude schéma altimétrique du système

Le fonctionnement du Forage Nord et du Forage Sud : Au niveau du forage Nord l'adduction et la distribution se fait via le réservoir 3000 à l'aide d'un surpresseur situé au siège du Syndicat, contrairement au Forage Sud pour lequel il n'y a pas de surpresseur.

#### Production et stockage

Le débit maximum autorisé pour le forage Nord est de 160 m<sup>3</sup>/h, il est de 200 m<sup>3</sup>/h pour le forage Sud.

Le temps de fonctionnement journalier est en moyenne de 24h pour le forage Nord et de 13,5h pour le forage Sud.

Le bilan pour l'année 2020, est de 995 000 m<sup>3</sup> de production pour 182 000 m<sup>3</sup> de pertes avec un rendement de 81 %. Les pertes s'expliquent par les fuites sur canalisations, sur poteaux d'incendie, remplissage illégal de piscines, ...

#### Calcul de la consommation moyenne des abonnés

Calcul des variations saisonnières et des consommations spécifiques par communes tels que : vendanges, tourisme...

#### Calcul du taux de renouvellement optimum du réseau

Le taux de renouvellement du réseau est de 0,55 % par an. La méthode est de vérifier la nature des conduites (principalement fonte grise posée avant 1970 et fonte ductile posée après 1970 au SIEPI), de coupler l'année de pose et la durée de vie (de 69 ans pour la fonte grise et de 80 ans pour la fonte ductile) afin de déterminer quel est l'endroit le plus propice pour le remplacement d'une conduite.

#### Schéma directeur

Il s'agit de renforcer le réseau pour répondre aux besoins domestiques et de défense incendie. De prévoir l'évolution du réseau en fonction de l'évolution de la démographie et des besoins.





## **II. APPROBATION DU P.V DE LA DERNIÈRE REUNION**

### **1) P.V. de la réunion du Comité Syndical du 31/03/2021**

**Le Comité Syndical,**

Sur proposition du Président et à **l'unanimité** :

**APPROUVE** le P.V. de la dernière réunion du Comité Syndical du 31/03/2021.

Le Président passe en revue les différents points de l'ordre du jour abordés lors de cette réunion.

## **III. AEP**

### **1) Rapport Annuel 2020**

M. MATHIAS René, 1<sup>er</sup> Vice-président, présente et commente le rapport annuel 2020 sur l'eau potable et l'assainissement. **Le rendement** du réseau AEP est de **81,61 %**.

Le taux de conformité de **la qualité de l'eau** du robinet est de **97,3 %** soit une eau de **très bonne qualité**.

Taux moyen de renouvellement des réseaux sur les 5 dernières années : 0,60 %

**Le Comité Syndical,**

Sur proposition du Président et à **l'unanimité** :

**PREND ACTE** du Rapport Annuel 2020 sur l'eau et l'assainissement.

Le Président remercie l'équipe technique et administrative pour leur travail et M. MATHIAS René pour la présentation.

### **2) Bilan Technique 2020**

M. MIESCH Gilles présente les travaux de l'équipe technique pour l'année 2020 sur le réseau AEP. **La production d'eau** pompée en 2020 est de **994 738 m3** et la répartition de 58 % pour le forage du Kastenwald et de 42 % pour le forage du Niederwald.

Un total de 29 ruptures ont été dénombrées pour l'année 2020. 26 branchements AEP complets, 31 branchements AEP en attente et 58 poses de compteurs ont été réalisés sur l'année pour un montant de 104 254,91 € H.T., 2315 ml de réseau AEP ont été renouvelés pour 1 191 410,35 €.

Le Président remercie Gilles MIESCH et son équipe technique pour leur travail tout au long de l'année.

### **3) Point sur les chantiers en cours**

M. MIESCH Gilles, fait le point sur les différents chantiers en cours :

- \* Obermorschwihr, renouvellement d'une partie du réseau rue Principale pour 515 000 € H.T. avec 198 000 € H.T. à la charge du SIEPI ;
- \* Niederhergheim, renouvellement de 450 ml de réseau d'eau + reprises de branchements rue d'Oberhergheim RD8 pour 241 000 € H.T. ;
- \* Herrlisheim, réfection des 2 cuves au réservoir 3000 pour 248 000 € H.T. avec une plus-value pour un support qui ne tenait plus, de 81 811 € H.T.





#### 4) Divers

Aucun point n'a été évoqué.

### IV. ASSAINISSEMENT

#### 1) Rapport Annuel 2020

M. MATHIAS René, 1<sup>er</sup> Vice-président, présente et commente le rapport annuel 2020 sur l'eau potable et l'assainissement.

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'assainissement est de 72 360 mètres linéaires dont 8 219 mètres de réseau intercommunal. Le Syndicat ne possède pas d'ouvrage de traitement des eaux usées. Il est membre du SITEUCE et rejette ses eaux usées dans le réseau de Colmar.

#### **Le Comité Syndical,**

Sur proposition du Président et à l'unanimité :

**PREND ACTE** du Rapport Annuel 2020 sur l'eau et l'assainissement.

#### 2) Bilan technique 2020

M. MIESCH Gilles présente le bilan technique pour l'année 2020 sur le réseau d'assainissement. 12 branchements hors lotissement ont été réalisés pour 42 562,01 € H.T., 7250 ml de réseau assainissement ont été curés et 3500 ml d'inspection caméra ont été effectuées sur l'année 2020. 64 postes de relevage ont été nettoyés et 345 ml de réseaux ont été renouvelés pour 404 926,88 € H.T.

#### 3) Rénovation de la conduite intercommunale route de Bâle à Ste Croix en Plaine

#### **Le Comité Syndical,**

VU les 2 ruptures sur 2 années consécutives sur la conduite d'assainissement intercommunale route de Bâle à Ste Croix en Plaine ;

VU la nécessité de prévoir un remplacement ou chemisage de la conduite de 300 ml ;

VU le montant de 300 000 € H.T. prévu par Colmar Agglomération pour les branchements ;

VU le montant des travaux s'élevant à 900 000 € H.T. dont 300 000 € H.T. de réfection des branchements ;

VU le B.P. 2021 ;

Sur proposition du Président et à l'unanimité :

**AUTORISE** Le Président :

- à signer un marché à hauteur de 900 000 € H.T. ;
- à signer une convention avec Colmar Agglomération le cas échéant et à signer tout document y afférent ;
- à procéder à une Décision Modificative pour le Budget Assainissement : + 300 000 € H.T. à l'art. 21532.

#### 4) Divers

Aucun point n'a été évoqué.



**V. ADMINISTRATION, FINANCES ET PERSONNEL****1) DM N°1 travaux assainissement****Le Comité Syndical,**

VU les travaux d'assainissement rue Principale à Obermorschwihr pour un montant de 300 000 € H.T. ;

VU le cas échéant les travaux sous convention avec Colmar Agglomération à Ste CROIX EN PLAINE : Reprise des branchements route de Bâle pour un montant de 300 000 € H.T. ;

VU les modifications à apporter dans le Budget Assainissement 2021 ;

VU le B.P. 2021

**En section d'investissement****Dépenses :**

- Art. 21532 : + 600 000 € H.T. : Travaux Assainissement rue Principale à OBERMORSCHWIHR

**Recettes :**

- Art. 1315 : + 600 000 € H.T. : Groupement de Collectivités, travaux route de Bâle à Ste CROIX EN PLAINE

Sur proposition du Président et à l'unanimité :

**DECIDE** d'appliquer les décisions modificatives citées au Budget 2021 Assainissement ;

**AUTORISE** le Président à signer tout document y afférent ;

**2) Délibération sur le temps de travail****Le Comité Syndical,**

Sur rapport du Président,

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 7-1 ;
- Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature ;
- Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée ;
- Vu la circulaire ministérielle NOR RDFS1710891C du 31 mars 2017 relative à l'application des règles en matière de temps de travail dans les trois versants de la fonction publique ;
- Vu la réponse du Préfet du Haut-Rhin du 10 mars 2021 à la question du Président du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin du 26 janvier 2021 ;
- Vu l'avis de principe rendu en date du 16 mars 2021 par le comité technique du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin relatif au décompte du temps de travail des agents publics réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures ;
- Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant que l'article 47 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique abroge le fondement légal ayant permis le maintien de régimes dérogatoires à la durée légale du travail (1 607 heures) ;





Considérant que les collectivités territoriales et les établissements publics disposent d'un délai d'un an à compter du renouvellement de leurs assemblées délibérantes pour définir les règles relatives au temps de travail de leurs agents ;

Considérant que ces règles devront entrer en application au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier suivant leur définition ;

Considérant que le décompte actuel du temps de travail des agents publics tient expressément compte des deux jours fériés locaux (le Vendredi Saint dans les communes ayant un temple protestant ou une église mixte et le second jour de Noël) ;

Considérant que le cas des jours fériés spécifiques à l'ALSACE-MOSELLE ne diffère pas du cas des autres jours fériés ;

Considérant que le décompte actuel du temps de travail des agents publics tient compte de 2 jours extra-légaux (ex : jours d'ancienneté, journée(s) du Maire, ...) ;

Considérant qu'il convient d'établir le décompte du temps de travail des agents publics sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures ;

Considérant que le présent modèle de délibération a été approuvé en date du 16 mars 2021 par le comité technique du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

### Décide

**Article 1<sup>er</sup> :** À compter du 01/01/2022, le décompte du temps de travail des agents publics est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées.

365 jours annuels	228 jours annuels travaillés
104 jours de week-end (52s x 2j)	x 7 heures de travail journalières (35h/5j)
8 jours fériés légaux	= 1 596 heures annuelles travaillées arrondies à 1 600 heures
25 jours de congés annuels	+ 7 heures (journée de solidarité)
= 228 jours annuels travaillés	= 1 607 heures annuelles travaillées

**Article 2 :** À compter du 01/01/2022, les dispositions relatives au décompte du temps de travail des agents publics mentionnées dans la délibération du 28/11/2000 est abrogée, laquelle emporte la suppression des 2 jours extra-légaux accordés aux agents publics.

Sur proposition du Président et à l'unanimité :

**DECIDE** d'appliquer le décompte du temps de travail des agents publics sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées, ainsi que la suppression des 2 jours extra-légaux accordés aux agents publics.

**AUTORISE** le Président à signer tout document y afférent ;

### 3) Divers

Une demande est formulée pour la visite des installations pour les nouveaux membres du Comité Syndical. Le Président propose de fixer une date un samedi matin.





---

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance close.  
Délibéré en séance, les jours et an susdits.  
Fin de la séance à 19 H 45

---

Niederhergheim, le 18/06/2021

Le Président



J.-M. SCHULLER

